



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2009

Le dimanche 8 mars 2009 à 10h00, les membres de l'Association des Amis de Vaux-le-Vicomte dont le siège est à Vaux-le-Vicomte 77950 MAINCY France, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'association sur convocation écrite du président en date du 16 février 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière, président de l'association.

Il a été établi un registre des présences qui a été signé par les membres présents ainsi que par les représentants des membres non présents.

Il résulte de la feuille de présence que 441 membres sont présents ou régulièrement représentés. Le quorum de 10% étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance à 10h.

Monsieur Jean-Michel Rossignol est nommé scrutateur.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- un exemplaire des statuts et du règlement intérieur;
- un exemplaire de la lettre de convocation;
- le registre des présences;
- les pouvoirs.

Le président donne lecture du rapport moral pour l'exercice écoulé.

Aucune question n'étant posée, le secrétaire général met aux voix le rapport présenté.

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral relatif à l'exercice 2008, approuve les opérations présentées dans ce rapport.

La première résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

Le trésorier présente ensuite le rapport financier (comptes et bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2008). Aucune question n'étant posée, les 2^{ème} et 3^{ème} résolutions sont mises aux voix.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier relatif à l'exercice 2008, approuve les comptes traduits et résumés dans ce rapport et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

La deuxième résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale décide de reporter au passif du bilan de l'exercice 2009 les recettes excédentaires s'élevant à 20.359,89 €, à la rubrique Report à nouveau.

La troisième résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution

Cinq mandats d'administrateurs arrivant à échéance, il est procédé à leur renouvellement.

Allocution d'Olivier de Luppé en hommage à Patrice de Vogüé dont le mandat d'administrateur n'est pas renouvelé:

"À l'issue de cette Assemblée générale, et à notre grand regret, Patrice de Vogüé ne sera plus membre du conseil d'administration des Amis de Vaux le Vicomte, les statuts que notre fondateur a lui-même voulu prévoir une limite d'âge pour l'exercice de la fonction d'Administrateur.

Cher Patrice, c'est l'occasion, au nom de tous, de vous adresser quelques mots de remerciement.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent : c'était le 31 mars 1983. Patrice et Cristina de Vogüé fondaient avec une poignée de parents et d'amis l'association des Amis de Vaux le Vicomte pour venir les épauler dans leur oeuvre de sauvegarde du « plus beau château privé de France, sinon d'Europe », selon l'expression d'un des fondateurs.

Ouverte au public, ce qui était une maison réservée à la vie de famille devenait, peu à peu, un monument partagé avec 300.000 visiteurs. Dans le même temps, les rangs des Amis ne cessaient de gonfler au sein de l'association. Les 26 fondateurs — j'ai compté — ont fait boule de neige, et nous sommes aujourd'hui plus de 2.000 adhérents, comme l'a annoncé Marc de Lacharrière. Succès remarquable, qui fait des Amis de Vaux le Vicomte, à ma connaissance, la plus grande association consacrée à un monument privé en France.

Au cours de toutes ces années, l'association n'a cessé d'apporter son soutien moral à Patrice et Cristina de Vogüé ; elle a aussi, et très concrètement, participé à l'embellissement du château en le peuplant de beaux objets : tapisseries en nombre, tapis, sculpture, tableaux, documents historiques et livres rares émaillent le parcours de visite.

Quand on pense à Patrice de Vogüé, on pense à Vaux le Vicomte. Et quand on pense à Vaux le Vicomte, on pense à Patrice de Vogüé. Cher Patrice, vingt-six ans après la fondation de notre Association, votre passion pour ce lieu est intacte, votre engagement total, votre fidélité sans faille. En lisant votre livre, Vaux le Vicomte, Mémoire d'un chef-d'oeuvre, paru l'année dernière, on devine que Vaux habite vos songes et peuple vos cauchemars, nourrit vos enthousiasmes et suscite vos craintes. Quelles craintes ? Votre but en ce lieu, si je ne me trompe, est de le rendre à sa beauté originelle tout en l'adaptant aux conditions de son époque. Dures conditions et dure époque, même pour le plus beau des châteaux... dure mission, à laquelle l'association est heureuse de contribuer modestement.

Cher Patrice, vous quittez notre conseil d'administration, mais vous ne quittez pas Vaux le Vicomte, ni votre bureau s'ouvrant sur le jardin d'où vous nous regarderez tenter de nous inspirer de votre passion, de votre engagement, de votre fidélité."

Applaudissements.

9 candidats se présentent au renouvellement des 5 postes:

- Hubert Heilbronn, administrateur sortant, présent;
- Armand de Villoutreys, administrateur sortant, présent;
- Olivier de Luppé, administrateur sortant, présent;
- Evrard de Montgolfier, coopté par le conseil le 5 février 2009, présent;
- Vincent Bocart, coopté par le conseil le 5 février 2009, présent.
- François-Xavier Fouquet, absent, représenté par son père;
- Joseph Afonso, absent;
- Gilbert-Charles Groshens, présent;
- Alain Meyer, présent.

Le vote est réalisé à bulletin secret:

- Hubert Heilbronn obtient 412 voix;
- Armand de Villoutreys obtient 414 voix;
- Olivier de Luppé obtient 403 voix;
- Evrard de Montgolfier obtient 420 voix;
- Vincent Bocart obtient 395 voix.
- François-Xavier Fouquet obtient 32 voix;
- Joseph Afonso obtient 5 voix;
- Gilbert-Charles Groshens obtient 22 voix;
- Alain Meyer obtient 20 voix.

Par conséquent, sont élus pour un mandat de 7 années:

- Hubert Heilbronn;
- Armand de Villoutreys;
- Olivier de Luppé;
- Evrard de Montgolfier;
- Vincent Bocart.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'année 2015.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de cette assemblée générale ordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

La cinquième résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis le président prend la parole:

"Patrice de Vogüé m'a demandé il y a 3 ans de venir le soutenir dans son action de préservation de ce joyau de l'art classique et c'est avec plaisir que j'ai accepté de prendre la présidence des Amis de Vaux. Son objectif consistait également à amorcer une ouverture des organes de direction de l'association, mais également du château lui-même, à des personnalités extérieures à la famille. Aujourd'hui, la jeune génération, encouragée par la nouvelle législation concernant le mécénat, et forte d'une expérience professionnelle acquise en d'autres lieux, se sent prête à reprendre le flambeau. Il me paraît donc opportun de laisser aujourd'hui ma place à l'un d'eux, qui j'espère, saura relever les défis qui se présentent constamment à une telle association, et c'est tout naturellement vers Ascanio que je me tourne car il a d'une part acquis à mes côtés au sein de l'association l'expérience nécessaire, et d'autre part il possède cet attachement affectif au monument qui lui servira toujours de moteur dans les moments difficiles. Ascanio, prends donc le relais, soit audacieux et sage à la fois, car la défense de notre patrimoine exige d'une part de l'énergie face aux multiples obstacles qui se dressent constamment face à lui, et d'autre part de la sagesse pour ne jamais perdre de vue l'héritage de tes prédécesseurs et ton devoir de le transmettre aux générations futures".

Le secrétaire général répond au président:

"Cher Marc, chers amis,

C'est avec beaucoup de gratitude et d'émotion que j'accepte ce relais. Soyez rassuré, je suis pleinement conscient de la valeur de cet héritage, enrichi par chacun de mes prédécesseurs. En 3 ans, vous avez professionnalisé les procédures de l'association sans porter atteinte à l'esprit amical et sympathique qui règne au sein du conseil. C'est dans cette direction que je souhaite poursuivre votre œuvre.

Comme vous l'annonciez, la législation sur le mécénat évolue très vite et je souhaite accrocher l'association à ce train législatif. Une loi a été votée l'année dernière autorisant enfin les monuments privés à profiter du mécénat. Malheureusement Vaux le Vicomte et quelques autres châteaux privés étaient exclus de cette loi.

Aujourd'hui, grâce notamment à l'action de la Demeure Historique, un amendement, baptisé officieusement Vaux le Vicomte, a été adopté par le Sénat, et réintègre Vaux à la loi sur le mécénat.

Cela signifie qu'aujourd'hui, toute personne physique ou morale qui fait un don à Vaux le Vicomte peut profiter des avantages fiscaux liés à ce don (déduction de 60 ou 66% du don de son impôt).

Cela signifie qu'aujourd'hui, les Amis de Vaux, après avoir consacré vos dons pendant plus de 25 ans à l'achat d'œuvres d'art visant à embellir les collections du château, peuvent également subvenir aux besoins de restauration du monument.

Vous, qui êtes donateurs, n'êtes plus seulement mécènes des Amis de Vaux, mais vous allez devenir mécènes du château lui-même. Avec l'approbation du conseil, nous pourrons consacrer vos dons à la restauration de la toiture, des bassins, des statues, des fresques, etc. Nous pourrons même consacrer vos dons à des projets de restitution d'éléments disparus ou inachevés: les 18 bassins, la transparence du château, le plafond du grand salon et celui du cabinet du roi, etc. C'est une nouvelle aventure que je vous suggère d'aborder aujourd'hui tous ensemble, et je remercie à nouveau Marc et ses prédécesseurs de m'offrir l'opportunité de me mettre au service de ce formidable défi. Et vous, chers adhérents, je vous remercie pour votre fidèle soutien à cette noble cause qu'est la préservation de l'œuvre d'un grand homme, Nicolas Fouquet, et de ses 3 artistes, Le Vau, le Nôtre et Le Brun."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Marc Ladreit de Lacharrière
Président

Olivier de Luppé
Trésorier

Ascanio de Vogüé
Secrétaire général